

Postulat Anne Morier conseillère communale UDI séance du conseil communal
du 30 juin 2020

2020, année particulière, mérites particuliers ?

Depuis 2013 les communes de Blonay et de Saint-Légier ont adopté un règlement visant à développer et stimuler le sport et la culture pour récompenser, selon des critères prédéfinis, certains habitants. Ces derniers, de manière individuelle ou collective, ayant réussi des performances exceptionnelles.

Comme le titre de mon postulat l'indique, l'année 2020 a vu émerger d'autres habitants qui ont réalisé des performances en faisant leur travail habituel dans des conditions éprouvantes dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID 19.

Pour les soignants, dont je fais partie, nous avons l'habitude de prendre des risques pour soigner les autres, c'est notre lot quotidien. Par contre les vendeuses, les pharmaciennes, les boulangers, les facteurs, les éboueurs et j'en oublie sûrement, ont accompli leurs tâches avec nos contraintes d'hygiène et de sécurité et sans formation, dans des cadres qui ne sont pas prévus pour cela.

Nul besoin de médaille, d'applaudissements au balcon ou de valoriser plus une personne qu'une autre, mais trouver un moyen de mettre en lumière ces habitants. Nous ne savons pas ce que demain nous réserve mais nul doute que nous pourrons à nouveau compter sur ces personnes.

Je demande à la Municipalité de réfléchir à un moyen de remercier ces travailleurs qui ont contribué à faire tourner les services fondamentaux et à subvenir aux besoins de base des habitants.

Je conclurai en m'inspirant de la célèbre phrase du conseiller fédéral Alain Berset, car je souhaite avoir « aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire une réponse ».

Merci pour votre attention.

A. Morier